

neuf pots de lait par jour, et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de huit mois.

## 2e. ORDRE.

Ces vaches donnent sept pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de sept mois.

## 3e. ORDRE.

Ces vaches donnent six pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de six mois.

## 4e. ORDRE.

Ces vaches donnent quatre pots et demi de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de six mois.

## 5e. ORDRE.

Ces vaches donnent trois pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de quatre mois.

## 6e. ORDRE.

Ces vaches donnent trois pintes de lait par jour, et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de trois mois.

—oo—

## Petite taille.

## 1e. ORDRE.

Ces vaches donnent sept pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de huit mois.

## 2e. ORDRE.

Ces vaches donnent cinq pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de sept mois.

## 3e. ORDRE.

Ces vaches donnent quatre pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de six mois.

## 4e. ORDRE.

Ces vaches donnent trois pots de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de cinq mois.

## 5e. ORDRE.

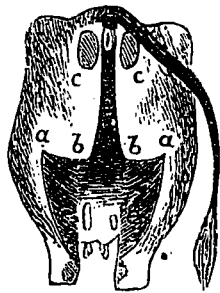
Ces vaches donnent trois pintes de lait par jour et le maintiennent jusqu'elles soient pleines de quatre mois.

## 6e. ORDRE.

Ces vaches donnent une pinte de lait par jour et le maintiennent jusqu'à ce qu'elles soient pleines de trois mois.

—oo—

## DESCRIPTION DES BÂTARDES APPARTENANT A LA CLASSE DES VACHES LISIERES.



Les bâtarde de cette classe, à quelque taille et à quelque ordre qu'elles appartiennent, sont reconnaissables en ce qu'elles ont deux épis fessards dont un de chaque côté en haut de la vulve.

Lorsque ces épis sont pointus des deux bouts et d'un poil gros, ils dénotent un lait séreux et clair. Mais, quelle que soit leur forme, ils sont toujours l'indice certain d'une prompte fuite de lait.

[A continuer.]

## LETTRE DES ETATS-UNIS.

(Pour le Journal d'Agriculture.)

Plattsburgh, 13 juin, 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Un tout petit espace, s'il vous plait, dans vos aimables colonnes pour dire un mot à vos nombreux lecteurs, sur la nécessité, l'absolue nécessité, je dirais, qu'il y a, pour eux, de ne point laisser courir libre la *gent emplumée*.

Souvent il arrive, en effet, qu'on laisse errer ça et là les volailles, et aussi, par ce vagabondage, elles causent des dommages qui sont toujours trop considérables, notamment dans nos belles campagnes.

Par exemple, si c'est un champ de céréales qui environne les bâtiments, c'est le pillage qui se fait : [on dirait une horde *Féniennne*.] Le jardin voit tous ses semis dévorés ; les œufs se perdent, et de là, tapage infernal à la maison ; les femmes s'accusent de ne savoir ou vouloir chercher les nids ; ou bien encore, elles se prennent à soupçonner quelques gourmets du voisinage de venir clandestinement s'éclaircir la voix ; souvent il arrive malheur aux couvées ; on ne voit partout que *fientes et plumes*, sur les fourrages, dans les crèches, sur les voitures, sur les harnais ; enfin, à l'époque des moissons, les

granges sont envahies et de grands dommages sont causés, plus encore par les pattes que par le bec : bref, il n'est pas un œuf qui ne coûte à son maître deux fois plus qu'il ne vaut. Voilà pourquoi, il me semble que l'éleveur de volailles doit condamner à une réclusion perpétuelle toutes les volailles qui verront le jour sur son établissement.

Pour cela, il suffit de construire à l'angle nord de l'étable ou de la grange, un petit parc de la grandeur nécessaire pour y mettre toutes les volailles que nous voulons élever. Ce parc peut être construit comme suit :

On plante en terre quatre bons gros piquets de cèdre bien sain pour faire les quatre coins. Au bas et au haut de ces espèces de pôteaux, on pose des traverses, et sur ces traverses on cloue des tringles de planches de trois pouces de largeur chacune, ayant bien soin de ne les espacer que pour empêcher de passer à travers, les pillards emplumés. On donne ordinairement à ces tringles une dizaine de pieds de hauteur.

En dehors, on renforce le bas, en clouant également des planches ou croutes jusqu'à une hauteur d'à peu près trois ou quatre pieds ; et ceci a pour but de retenir même les plus petits poulets avec leurs mères.

Au milieu de ce petit parc, si on a des canards ou des oies, on y place un réservoir en briques rempli de temps à autre de belle et bonne eau claire, et là, les oiseaux aquatiques viennent y prendre leurs ébâts et les terrestres y trouvent leur boisson.

Pour les canards ou les oies, on établit, dans un coin, des cabanes où ils vont y déposer volontiers leurs œufs, et au-dessus on place les nids des poules.

Tous les mois on rogne une aile aux poules ou à toute autre volaille, et, par ce moyen, on les empêche de sauter par-dessus le parc.

Si chacun est fidèle à exécuter, comme je l'espère, ce que je lui suggère au sujet de la réclusion de la *gent emplumée*, je suis convaincu d'avance qu'on ne sera pas longtemps sans reconnaître les mérites de ce procédé tout à la fois, simple et peu dispendieux.

UN AMI DU PROGRES.